

10.15

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
25 JUIN 2019

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2019
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 41/2019 Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil communal Activités 2018
6. Préavis No 42/2019 Comptes 2018 de la commune de Froideville
7. Préavis No 43/2019 relatif à la démission de la Commune de Froideville de l'Association « Jorat, Une Terre A Vivre Au Quotidien »
8. Préavis No 37/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la réfection et de la mise aux normes du bâtiment communal « Centre Œcuménique »
9. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL
10. Motion de la COFIN pour une baisse du taux d'imposition communal
11. Postulat « Palissades pour containers, chemin du bas de la fin, parcelle 399 »
12. Motion « Eoliennes »
13. Propositions individuelles et divers
14. Nomination du Président du Conseil
15. Nomination du premier Vice-président
16. Nomination du second Vice-président
17. Nomination de deux scrutateurs
18. Nomination de deux scrutateurs suppléants
19. Assermentation d'un Conseiller Municipal (M. Jean-Louis Meylan)

* * * * *

A 20h04, **le Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents, ainsi que la Municipalité et le public en la personne de M. Jean-Louis Meylan.

1. Appel

Présents : 47

Excusés : 7

Absents : 1

L'ordre du jour est modifié par l'ajout des points suivants :

- 10. Motion de la COFIN pour une baisse du taux d'imposition communal
- 11. Postulat « Palissades pour containers, chemin du bas de la fin, parcelle 399 »
- 12. Motion « Eoliennes »

Les points « Propositions individuelles et divers » ainsi que les nominations et assermentation sont décalés en conséquence.

2. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2019, approuvé par le Bureau le 26 mars 2019, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames, Messieurs,

Je vous donne les renseignements suivants :

- Le procès-verbal de notre dernière réunion a été validé le 26 mars ;
- Il a été nécessaire d'organiser le remplacement de M. Rolf Gerber à la Municipalité.

Le dépôt des listes des candidats se terminait le 8 avril à 12h00.

Nous avons eu la chance de compter trois candidats : Mme Nathalie Russi, M. Michel Berthet et M. Jean-Louis Meylan.

D'entente avec les candidats, une soirée de présentation a été organisée dans cette salle le 23 avril, soirée qui a fait salle comble.

Les électrices et électeurs étaient convoqués le dimanche 19 mai afin de se prononcer sur le choix de leur candidat. Avec les 172 électeurs étrangers le total des électeurs inscrits atteignait 1800. Seuls 686 se sont déterminés, soit le 38.1%.

En enlevant 4 nuls, 682 étaient valables soit une majorité à 342 voix. On compte encore 31 bulletins blancs (4.5%).

Le dépouillement effectué : M. Michel Berthet compte 62 voix (9.1%), Mme Nathalie Russi compte 173 voix (25.4%) et M. Jean-Louis Meylan compte 392 voix (57.5%).

M. Jean-Louis Meylan est donc élu Municipal avec nos félicitations. Remerciements aux trois candidats pour leur engagement.

- Le même dimanche 19 mai, le Bureau procédait au dépouillement de deux votations fédérales :
 - o 1^{er} objet : Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), accepté à Froideville à 79.82%, dans le Canton de Vaud à 80.72%, pour la Confédération à 66.4% ;
 - o 2^{ème} objet : Directive de l'UE sur les armes, acceptée à Froideville à 66.87%, dans le Canton de Vaud à 71.55%, pour la Confédération à 63.7% ;
 - o Relevons le taux de participation : 50.2% à Froideville, 44.5% dans le Canton de Vaud, 43.3% pour la Confédération.

Tout au long de ce printemps de nombreuses fêtes ont été organisées et ont permis de développer dans notre village une ambiance agréable et de permettre l'intégration des nouveaux habitants avec les anciens Cacatchoux.

Les nouveaux arrivés depuis le printemps 2018 ont fait l'objet d'une invitation par la Municipalité le 11 mai. C'est notre Vice-président qui y a représenté le législatif.

Notons aussi et remercions l'exécutif d'avoir associé les membres du Conseil communal à l'inauguration du nouveau local de la voirie le 6 juin.

Relevons aussi deux manifestations d'envergure qui se sont déroulées à Froideville :

- La première : une course d'orientation, la 52^{ème}, s'est déroulée dans nos forêts. Elle a vu affluer les compétiteurs de tout le canton.
- La deuxième : le Mondial du chasselas qui comme chaque année se déroule incognito dans notre grande salle.

L'édition 2019 de la compétition a vu s'affronter 865 vins, avec une progression des vins suisses de 722 à 745 cette année mais aussi des crus du reste du monde (120 cette année et 98 l'an passé) soit le 15% des concurrents.

Les résultats ne sont pas encore connus. Ce sera pour le vendredi 28 juin lors de l'inauguration de la fête du chasselas au château d'Aigle.

Pour cet été les occasions de rencontre vont se succéder et, comme à l'accoutumée, je vous invite à y participer nombreuses et nombreux et ce dès samedi, puisque vous pourrez déguster gratuitement une pizza sur le parvis du Centre Œcuménique avant de vous rendre à deux pas de là sur le terrain devant la grande salle au Dégel Festival et au vu de la météo qu'on nous annonce, il est certain que tout sera bien dégelé !

Et puis nous ne sommes pas très loin de Savigny où, du 3 au 21 juillet, ce sera une grande fête des Jeunesses campagnardes qui vont marquer et fêter les 100 ans de leur fédération cantonale.

Avant que ce soit terminé à Savigny, débutera à Vevey, du 17 juillet au 11 août, la célèbre Fête des vigneronns.

L'été sera bien avancé lorsque le 28 septembre nous effectuerons notre sortie d'automne. Les inscriptions sont échues ce soir, il est donc impératif de vous inscrire avant de rentrer chez vous. Vous ne serez pas reconvoqués, notez donc bien le rendez-vous le samedi 28 septembre à 13h30 au parking du Bas de la Fin.

Notez encore que le Bureau a délibéré sur le mode de convocation et d'envoi des documents aux Conseillères et Conseillers jusqu'à la fin de la législature. En application des règlements en vigueur il a été décidé à l'unanimité que tous les préavis seront envoyés en version papier avec la convocation à chacun d'entre vous.

Les rapports des commissions permanentes et ad hoc seront mis sur ExtraNet dès leur réception au greffe municipal au minimum 7 jours avant les séances.

Et là un bémol et des excuses pour ce soir car nous avons constaté vendredi que comme convenu les rapports des commissions permanentes des finances et de gestion étaient sur le site et que le rapport de la Commission des finances sur la réfection du Centre Œcuménique y figurait aussi.

Nous avons voulu corriger cette inégalité en y introduisant le rapport de la Commission ad hoc depuis longtemps disponible. Mais ExtraNet ne marche pas encore très bien suite à la migration informatique et il a été impossible de vous l'envoyer dans ce laps de temps, à notre grand regret et avec nos excuses. C'est pour cette raison que ce rapport a été distribué ce soir avant la séance.

Ce qui nous embête le plus est que les conclusions des deux commissions diffèrent. J'invite chacun à bien écouter le rapport de la Commission ad hoc.

Nous allons essayer de faire figurer sur ExtraNet les numéros de téléphone et les mails de chacun d'entre vous.

J'en ai terminé avec les renseignements que je souhaitais vous apporter ce soir. Suscitent-ils des remarques ? »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 41/2019 Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil communal Activités 2018

M. L. Gattlen donne lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion, qui propose que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 41/2019, page par page.

M. J.-Ph. Rey, p.13, est étonné de la consommation du chauffage à distance pour le Collège du Platane, bien supérieure à celle des autres bâtiments, et demande s'il y a une raison particulière à cela.

M. J.-F. Thuillard répond que dans ce collège, qui comprend la salle de gym, l'eau chaude est également utilisée en été, contrairement aux autres bâtiments. La Municipalité pourrait se pencher plus avant sur la consommation des différents bâtiments.

M. A. Bouhedja, p. 22, demande si le Bureau des étrangers, qui a géré 466 dossiers, a dû traiter des procédures de naturalisation.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il y en a eu mais qu'elles ne sont pas mentionnées dans le rapport car elles sont de compétence municipale exclusivement.

Le Secrétaire, p. 27, indique une petite erreur concernant la séance du 26 juin 2018 et l'élection du Secrétaire. En effet, le Secrétaire du Conseil communal est élu pour toute la législature et n'est pas réélu chaque année.

M. A. Henry répond qu'un mot a été oublié et qu'il s'agit en fait de l'élection du Secrétaire suppléant.

Le Président confirme cette information.

M. C. Vuilleumier, p. 47, fait remarquer que, selon le préavis, il n'y a rien de spécial à signaler concernant l'ACOF et l'église de Froideville.

Le Président prend note de cette remarque.

Le Président ouvre une discussion générale concernant le préavis.

M. P.-A. Barraz demande, concernant le rapport de la Commission de gestion et le suivi des questions individuelles, si les questions encore en suspens vont se voir apporter une réponse. Il a notamment posé deux questions concernant le mérite sportif pour M. Coendet et la location des salles communales.

M. L. Gattlen répond que la Commission de gestion a recommandé à la Municipalité de suivre toutes ces remarques et de répondre directement dans ses communications lors des séances suivantes.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 41/2019 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2018 ;
- 2) de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité selon chapitre 11 du préavis.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 42/2019 Comptes 2018 de la commune de Froideville

M. Ph. Weibel donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, qui propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant le rapport No 42/2019, page par page.

M. A. Miéville, p. 55, compte 810.481, relève que le montant de CHF 24'793.70 est celui des comptes 2017. Celui des comptes 2018 est de CHF 142'382.25.

Le Président ouvre une discussion générale sur ce document.

M. A. Bouhedja, p. 50, compte 580.452, demande comment les charges sont réparties et ce qu'elles concernent.

M. R. Gerber répond que les charges sont détaillées à la page 69 du préavis. Les charges sont réparties entre les quatre communes en fonction du nombre de paroissiens.

M. L. Gattlen, en tant que représentant de l'ASICE, revient sur une remarque du rapport de la Commission des finances concernant le coût de l'élève. Il y a une diminution par rapport au budget prévu pour 2018, qui provient d'une diminution du nombre d'élèves, de 32 personnes.

M. M.-H. Schwab, p. 46, remarque que l'on fait des économies en matière d'éclairage public et demande si les tarifs de la Romande énergie sont négociables et si le prix du kWh baisse à partir d'une certaine consommation.

M. R. Gerber répond que le seul contrat pour lequel on peut discuter le prix est celui des écoles. Sinon la consommation d'électricité est traitée par secteur et la Commune ne fait pas partie des gros consommateurs, à partir de 100'000 kWh, qui bénéficient d'un rabais. Pour l'éclairage public, l'économie vient du retour de la nouvelle installation des LED.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 42/2019 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter les comptes annuels de l'exercice 2018, ainsi que les compléments de budget, les amortissements selon le budget, la renonciation aux amortissements selon le budget, les amortissements complémentaires, les attributions aux réserves, les prélèvements aux réserves et les dissolutions de réserves.

Le Président ouvre la discussion sur le document qui sera remis au Service des communes et du logement.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Préavis No 43/2019 relatif à la démission de la Commune de Froideville de l'Association « Jorat, Une Terre A Vivre Au Quotidien »

M. J. Lugrin donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : en guise d'introduction, M. Thuillard nous fait part des récentes décisions prises par les législatifs des communes voisines de Corcelles-le-Jorat et de Montpreveyres de refuser tout périmètre du parc Naturel Périurbain (PNP) sur leurs territoires. Ces refus entraînent l'impossibilité d'établir une zone de transition sur ces communes et excluent de fait la zone centrale préalablement prévue sur la Commune de Jorat-Menthue. M. Thuillard nous indique aussi que les derniers développements du PNP prévoient une zone de 440 hectares qui sera entièrement sur le territoire lausannois. Ceci a été annoncé par la Municipale lausannoise Natacha Litzistorf, le 18 mai 2019 lors de Festi'Jorat à l'abbaye de Montheron et relayé par voie de presse. Ces derniers développements font donc du PNP un projet urbain lausannois uniquement.

M. le Syndic précise que les contours du PNP restent flous pour le moment, mais qu'ils devraient venir s'appuyer sur les limites communales de Froideville et de Cugy. Il nous fait part du déficit de communication chronique et de la difficulté de discussion qu'il rencontre au sein du comité de l'Association. La plupart des décisions étant déjà prises avant les séances.

La Commission déplore que l'Association n'ait pas su mieux s'entendre sur les deux premiers buts de l'article 3 cités dans le préavis, ceux-ci mettant tout le monde d'accord. Elle s'étonne que la création du PNP ait pris le dessus alors que beaucoup de communes n'y adhéraient pas. M. Thuillard confirme que la Commune de Froideville s'engage déjà sur les deux premiers buts, notamment au travers du marché du bois. Pour rappel, le premier but est de représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier. Le second est la promotion et le soutien des projets de développement durable du territoire joratois. La Commission suggère une meilleure communication à ce sujet.

En ce qui concerne l'impact financier, la participation de la Commune de Froideville au crédit d'étude du PNP est de CHF 1'800.00 par an sur la période 2016-2019. La possibilité d'un déficit du PNP a été abordée. Celui-ci pourrait impacter nos finances communales à hauteur de CHF 40'000.00 par an, selon le premier budget de fonctionnement 2021-2024 présenté au comité de l'Association JUTAVAQ, deux jours avant la séance de la Commission. Toutefois, Froideville sortant du PNP, il n'est pas certain qu'il y aurait une participation financière. L'Association aurait prévu une double comptabilité selon que les communes membres seraient dans ou hors du projet de PNP.

Les communes membres sortant du projet n'ont visiblement plus de droits à faire valoir dans l'Association. Par ailleurs, les statuts de JUTAVAQ empêchent ses membres de faire opposition à ses projets. Si la Commune de Froideville devait faire opposition au développement du PNP, elle ne pourrait pas le faire en restant dans l'Association. La Commission suggère de rester très attentif aux futurs développements du PNP et ce en étroite collaboration avec les autres communes limitrophes concernées.

Il ressort de l'étude de ce préavis que le représentant de la Commune de Froideville n'a plus voix au chapitre au sein de l'Association et que la communication avec l'Association JUTAVAQ est rompue. Il existe des incertitudes concernant l'impact financier du parc. Après quatre ans d'études, le périmètre final du parc n'est toujours

pas connu. La Commune ne pourrait pas défendre ses intérêts concernant d'éventuels désaccords sur le futur périmètre du parc en restant dans l'Association. En conclusion, la Commission, à l'unanimité, est convaincue du bien-fondé du souhait de la Municipalité de quitter l'Association JUTAVAQ. Elle recommande à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis No 43/2019 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 43/2019 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide de démissionner de l'Association « Jorat, Une Terre A Vivre Au Quotidien » au 31 décembre 2019.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Préavis No 37/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la réfection et de la mise aux normes du bâtiment communal « Centre Œcuménique »

Mme M. Ecuyer donne lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui se résument ainsi : le chauffage défectueux de notre église doit être remplacé, il nous semble être un non-sens de mieux chauffer ce bâtiment, sans diminuer les actuelles lacunes en matière d'isolation.

D'autre part, au jour où les propriétaires privés sont de plus en plus poussés à améliorer l'enveloppe de leur bâtiment, il paraît judicieux que notre commune n'aille pas à contre-courant et puisse montrer l'exemple en termes d'écologie.

Pour finir, si nous voulons garder un Centre Œcuménique vivant et sain pour TOUTE la population, la Commission propose à l'unanimité et sous réserve de l'approbation de la Commission des finances que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi :

« 1) Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2018, la Commission des finances (COFIN) avait demandé de ne pas entrer en matière sur le préavis 29/2018 concernant la rénovation du centre œcuménique car elle n'avait pas eu le temps de l'étudier sérieusement. Le Conseil a approuvé cette demande et il n'y a pas eu de discussion sur le sujet.

En septembre 2018, une séance avec l'architecte du projet (M. Fragnière) et la Municipalité a permis à la COFIN de démontrer que les économies théoriques en frais de chauffage ne justifiaient vraiment pas l'échange complet de l'enveloppe du bâtiment. La Commission a alors demandé à la Municipalité de reprendre le préavis en analysant particulièrement l'urgence et le morcèlement éventuel du projet.

La Municipalité a repris le dossier avec un nouveau consultant et nous présente maintenant une version identique sous la forme du préavis 37/2019 faisant l'objet de ce rapport.

2) Analyse du préavis

Le nouveau préavis a été abordé par la Commission des Finances lors des séances des 22 et 29 mai, du 3 juin ainsi que du 5 juin 2019, à cette dernière occasion dans les locaux du Centre œcuménique.

Pendant la séance commune du 3 juin 2019, la Municipalité a répondu aux questions de la Commission.

3) Considérations

Pour émettre un avis aussi pertinent que possible sur le préavis présenté, la COFIN a pris en considération les principaux éléments suivants :

3.1) Statut du bâtiment

L'histoire du Centre œcuménique (COF) est empreinte de l'investissement de nombreux habitants depuis de nombreuses années. Le COF a une valeur sentimentale très importante pour une partie de la population et ce bâtiment ne peut pas être traité comme un objet standard mais considéré comme un objet patrimonial. Cet aspect important ne facilite pas les décisions à prendre mais a été fortement pris en considération.

La valeur ECA du COF est de CHF 1'918'890.- pour 2'486 m³ de volume.

3.2) Utilisation du bâtiment

Le COF a d'abord été construit pour mettre un lieu de culte à disposition des citoyens. La chapelle accueille les cérémonies religieuses (une vingtaine de messes et cultes par année, quelques enterrements, mariages ou baptêmes), aujourd'hui bien moins nombreuses qu'à l'époque de la construction.

La cafétéria adjacente à la chapelle est équipée pour l'accueil de groupes qui se réunissent parfois dans ce cadre.

Les abris PC du sous-sol sont loués pour les répétitions d'un groupe de musique ou le dépôt de marchandises de sociétés locales.

L'occupation des locaux est donc très parcimonieuse, de courte durée et souvent en habits pour l'extérieur (pour la chapelle). Le bâtiment ne peut donc pas du tout être comparé aux autres objets communaux.

3.3) Etat du bâtiment

Le bâtiment n'est pas en mauvais état. Deux rapports de consultants mentionnent un bâtiment bien construit dans un état général relativement bon ou satisfaisant. C'est principalement la qualité énergétique de l'enveloppe (qualifiée de vétuste par un autre consultant) qui est mise en cause.

Le chauffage électrique est partiellement défectueux. Les utilisateurs de la cafétéria se plaignent d'avoir froid dans ce local.

3.4) Bilan énergétique

Les frais de chauffage annuels s'élèvent en moyenne à CHF 7'500.- par année.

Selon les experts, les pertes thermiques se répartissent actuellement comme suit : Sol (35%), fenêtres (20%), aération (10%), façades (20%) et toit (15%).

4) Avis de la Commission

Après longue réflexion, de nombreuses discussions, consultation de la Commission ad hoc et malgré le bon état des finances communales, la COFIN ne peut se résoudre à approuver le Préavis 37/2019 tel que présenté. Les travaux envisagés et la somme de CHF 883'000.- nécessaire lui semblent excessifs par rapport aux réels besoins. L'analyse financière du projet amène aux considérations suivantes :

4.1) Changement du chauffage (CFC 242, et partiellement 231, 271)

La commission des finances est convaincue de la nécessité de changer le système de chauffage en utilisant la connexion CAD existante. En plus d'améliorer le confort des utilisateurs, la rentabilité du CAD sera améliorée et l'énergie payée à des producteurs régionaux. Au vu de l'utilisation particulière et sporadique des locaux, l'installation de la domotique est aussi recommandée.

4.2) Mesures énergétiques (CFC 201 à 226)

La démonstration faite par la COFIN en septembre 2018 reste valable pour ce nouveau projet. L'échange de l'enveloppe (toit et façades) nécessite un investissement de près de CHF 400'000.- (avant subside), estimé comme disproportionné par rapport au gain énergétique et de confort envisagé.

La pose des plaques d'isolation au sol est judicieuse au vu de la part importante de cet aspect dans les pertes thermiques (35%), de son coût raisonnable et de la facilité de l'opération.

L'échange de fenêtres a fait débat, particulièrement par rapport à la zone chapelle. Dans la zone cafétéria, elle fait sens pour améliorer le confort des utilisateurs, alors que l'échange des petites fenêtres côté chapelle mérite réflexion.

4.3) Aménagements intérieurs (CFC 244 à 281, parfois partiellement)

La COFIN veut aussi mettre à disposition de notre population des locaux agréables, conformes et utiles. Elle ne s'oppose donc pas à des améliorations nécessaires à l'intérieur du bâtiment, telles que l'installation d'un lave-vaisselle, les adaptations obligatoires aux normes de sécurité et autres. Les principaux utilisateurs semblant tenir à l'aspect actuel et historique des lieux, il faudra, dans ce domaine, réaliser l'indispensable, sans plus.

5) Conclusion

La Commission apprécie le long et fastidieux travail préparatoire entrepris par les auteurs du préavis. Elle peut comprendre la Municipalité dans son envie de réaliser ce projet dans son ensemble. Toutefois, la COFIN estime que l'argent qui serait investi en trop à cette occasion devrait être réservé à d'autres sujets qui méritent une prochaine attention et sont probablement prioritaires.

Dès lors, c'est à l'unanimité que la Commission des finances demande à la Municipalité d'utiliser les informations existantes pour proposer un nouveau préavis incluant les travaux intérieurs nécessaires sans toucher à l'extérieur. Elle souhaite que les travaux qu'elle estime indispensables soient réalisés au plus vite.

L'enveloppe extérieure pourra être rénovée dans une seconde phase, lorsque ce sera vraiment indispensable. La Municipalité a souvent procédé par étapes (grande salle, administration communale) ou changé le chauffage sans refaire l'enveloppe (Belle Vue, grande salle).

La COFIN reste à disposition pour tout soutien nécessaire afin d'aller dans le sens demandé. »

Le Président passe la parole à la Municipalité.

M. M. Girod salue l'excellent travail réalisé par les commissions, qui sont allées au fond des choses. Pour la Municipalité, l'important ce soir est de se positionner sur le préavis qui a été présenté. Pour que l'assemblée bénéficie de la meilleure information possible, la Municipalité propose une présentation des aspects historique, financier et politique du projet.

M. M. Girod présente l'historique du Centre Œcuménique, depuis que la Commune en a récupéré la propriété, et rappelle que le projet de rénovation figurait déjà au plan des investissements de la précédente législature. Il rappelle que trois études ont été faites concernant cette réfection et explique les différences de coûts s'agissant d'un projet en une phase ou en deux phases, notamment s'agissant de l'obtention des subsides.

M. R. Gerber explique que le préavis prévoit, pour des raisons formelles, les incidences financières en cas d'emprunt et d'amortissement sur 30 ans. Au vu des réserves présentes au 31 décembre 2018, soit CHF 400'000.00 pour la réfection de ce bâtiment et CHF 1'300'000.00 pour les bâtiments en général, il serait possible d'amortir entièrement cet investissement par prélèvements à ces réserves. Le projet n'aurait alors aucune incidence sur les budgets et les comptes futurs et ne prêterait pas les autres projets de la Commune, contrairement à ce qui est craint par la Commission des finances.

M. J.-F. Thuillard revient sur les conclusions de la Commission des finances concernant d'autres projets plus prioritaires. En raison de la LAT, les projets de démolition de l'ancienne poste et de centre villageois sont repoussés jusqu'à l'adoption du nouveau PGA communal.

Au plan des investissements, le suivi du patrimoine est déjà planifié avec, en 2020, les études pour les réfections du bâtiment de Belle Vue et de l'administration communale, ainsi que la réaffectation des anciens locaux de voirie à Belle Vue et sous le Collège de la Fontaine. En 2021, il sera question de la réaffectation du bâtiment de l'administration communale et de l'équipement en domotique des différents bâtiments communaux. L'étude et l'aménagement du centre villageois sont eux repoussés à la prochaine législature.

En guise de conclusion, la Municipalité souhaite :

- Faire confiance aux spécialistes techniques mandatés pour toutes études ;
- Respecter son carnet de route (plan de législature 2016-2021) ;
- Orienter ses réflexions et ses actions sur les intérêts de sa population ;
- Investir là où il faut, quand il le faut avec ce qu'il faut ;
- Décider des priorités ;
- Évaluer les orientations stratégiques du développement de notre commune ;
- Valoriser notre patrimoine immobilier ;
- Impliquer et associer le Conseil communal à la réalisation des objectifs ;
- Légitimer toutes décisions ;
- Livrer des actions dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur ;
- Et enfin, enjoindre le Conseil communal à voter le préavis proposé.

Le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

M. J.-Ph. Rey demande s'il n'y a pas une obligation de refaire l'isolation d'un bâtiment à partir du moment où on touche au chauffage.

M. M. Girod ne peut pas confirmer cette information mais confirme en revanche qu'il faut prendre tout un ensemble de mesures pour toucher les subsides.

M. V. Martin croit savoir qu'en cas de raccordement à une énergie renouvelable, comme le chauffage à distance, il n'est pas obligatoire d'assainir le bâtiment.

M. Ph. Heller estime que ce préavis associe deux éléments : un élément subjectif avec la conservation d'un patrimoine culturel et un élément objectif avec l'isolation du bâtiment.

S'agissant de l'isolation du bâtiment, ce point doit être évalué sur la base de variantes avec un bilan en matière de CO₂ et d'économie en kWh. Or ce projet ne présente pas de variantes. Le préavis présente le résultat du certificat énergétique du bâtiment CECB (classe B), qui permet de diviser la consommation par quatre et d'économiser environ 30'000 kWh.

La question qu'il faut se poser est, avec environ CHF 400'000.00, quelle variante permet le mieux d'économiser ou de produire 30'000 kWh. Cet argent peut être investi dans l'isolation du bâtiment mais il pourrait aussi être utilisé pour installer des panneaux photovoltaïques qui permettraient de produire environ 100'000 kWh.

La variante présentée n'est pour lui pas la bonne et il soutient donc la proposition de la Commission des finances d'investir ce qui est nécessaire.

Il trouve que l'argument financier, avec la possibilité de procéder par prélèvements plutôt que par emprunt, n'est pas bon, ce d'autant que sa proposition d'augmenter le plafond d'endettement avait été refusée en 2018

M. R. Gerber corrige ce dernier élément en indiquant que ce n'est pas le plafond d'endettement dont l'augmentation avait été demandée. [NDR : M. Ph. Heller avait demandé la baisse du plafond d'endettement pour compenser l'augmentation du plafond de cautionnement prévue dans le préavis No 28/2018].

M. M.-H. Schwab rappelle que lors de la rénovation du Collège du Platane, la même question concernant l'isolation s'était posée. Pour lui l'isolation de l'enveloppe du bâtiment n'est pas adéquate au niveau financier, contrairement à l'isolation du toit et des fenêtres.

M. P.-A. Barraz rappelle que la Commission des finances souhaite faire des travaux sur le sol et les fenêtres qui permettraient de réduire de 50% les pertes énergétiques.

Il est déçu que la présentation de la Municipalité ne soit pas intervenue en amont lors des discussions avec la Commission des finances mais est satisfait que ces chiffres soient présentés ce soir et permettent le débat.

La Commission des finances ne peut pas soutenir ce projet d'isolation de l'enveloppe sur le plan financier.

M. J.-F. Thuillard répond que la présentation a été réalisée suite aux conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. V. Martin est d'accord avec M. Ph. Heller s'agissant du mélange entre l'isolation du bâtiment et la rénovation et remarque que le chauffage actuel est électrique et qu'il faudra bien le changer un jour.

Il estime judicieux de ne faire que les travaux nécessaires tout en passant à une énergie renouvelable avec le chauffage à distance.

Il demande en quelle classe énergétique se situe actuellement le bâtiment.

M. A. Miéville répond que le bâtiment est actuellement en classe G d'après le préavis No 29/2018 et à sa connaissance, dans un tel bâtiment, le changement de chauffage doit s'accompagner de l'isolation.

M. L. Gattien rappelle que les cathédrales n'ont pas d'isolation et vivent très longtemps et que l'isolation n'est peut-être pas le problème de fond. Ce bâtiment est très important pour le patrimoine communal et doit garder sa forme architecturale.

Il demande si les problèmes de fuites dans la toiture ne sont pas plus importants que les questions d'isolation.

M. M. Girod laisse les membres de la Commission ad hoc répondre.

M. C. Vuilleumier répond qu'il y a des fuites et des infiltrations d'eau, particulièrement lors d'orages avec des vents d'ouest. Les vitraux au-dessus de la nef ne sont pas étanches et le bureau du pasteur/curé est régulièrement inondé.

Le Président ajoute que lors de certains services il faut une cuvette pour récupérer l'eau des fuites.

M. M. Ducommun explique que les bâtiments ayant une architecture particulière sont toujours plus chers à rénover que les autres et que la scission des travaux n'est pas adéquate au niveau pratique, au niveau économique et au niveau du dérangement pour les utilisateurs.

S'agissant des subsides, les travaux doivent être faits dans les quatre ans. En cas de scission des travaux, il se pourrait qu'on ne touche pas de subsides si ceux-ci sont épuisés au niveau cantonal.

M. J.-B. Droxler trouve étrange que le projet de Centre sportif, plus important et plus cher, ait été accepté plus facilement. Il ne comprend pas l'avis de la Commission des finances, sachant qu'il y a eu une Commission ad hoc, dont il fait partie, chargée des aspects techniques et composée en partie de professionnels du bâtiment.

M. C. Vuilleumier s'étonne de la passivité et du manque de communication des Commissions des finances et de gestion concernant l'évolution de ce projet depuis le dépôt du dernier préavis. Il constate que le préavis de gestion ne mentionnait rien de spécial à ce sujet et que la Commission des finances a accepté l'affectation de CHF 400'000.00 de réserves pour ce projet avant de le bloquer pour une raison financière.

M. P.-A. Barraz répond que la Commission des finances a présenté en septembre 2018 sa position concernant les questions d'économies d'énergie à la Municipalité et à l'architecte. Il a ensuite fallu attendre le préavis rédigé en mai 2019.

M. L. Gattien répond que le fonctionnement de l'ACOF et la gestion du dossier par la Municipalité ne présentaient pas de problèmes particuliers en 2018, d'où la remarque dans le rapport de gestion.

M. J.-F. Thuillard remercie l'assemblée pour ce débat animé et revient sur l'historique du bâtiment. Le curé Marguet de Bottens et le pasteur Mayor de Froideville s'étaient entendus pour la création de ce bâtiment, un même lieu de culte pour les deux confessions représentant un symbole fort dans les années huitante. La Municipalité se doit d'entretenir ce bâtiment dans le respect de l'esprit des initiateurs de ce projet et le faire en une fois permet d'en assurer la pérennité.

Le Président raconte, pour l'anecdote, qu'en 1962 les enfants apprenaient que Froideville comptait 252 habitants dont 2 catholiques, Fernand Fragnière et sa femme !

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret est demandé par le Président, appuyé par plus de 5 Conseillers.

M. A. Miéville demande confirmation qu'on vote sur le préavis tel que présenté, sans tenir compte de la proposition de M. R. Gerber d'amortir l'investissement par prélèvements aux réserves.

M. R. Gerber confirme qu'il ne s'agissait que d'une explication.

Le Président confirme également qu'on vote sur le préavis tel que présenté, aucun amendement n'ayant été déposé.

Bulletins délivrés :	47	rentrés :	47	blancs :	1	nuls :	0
Bulletins valables :	46	majorité :	24	oui :	32	non :	14

Le préavis No 37/2019 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 883'000.00 à la Municipalité en vue de la réfection et de la mise aux normes du bâtiment communal « Centre Œcuménique » ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir cet emprunt et cet investissement sur une période de 30 ans. Les incidences financières sur les futurs budgets seront de CHF 42'590.00 la 1^{ère} année pour diminuer régulièrement et se situer à CHF 16'983.05 la 30^{ème} et dernière année.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

9. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL

Le rapport de l'AET, lu par **M. J.-L. Stadler** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport de l'ASICE, lu par **M. L. Gattlen** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport de la société de chauffage à distance, lu par **M. D. Freymond** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du SDIS, lu par **M. F. Mathey** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

M. V. Cuendet annonce que le SDNL ne s'est pas réuni depuis la parution du rapport annuel transmis aux Conseillers, lequel contient toutes les informations pertinentes.

Le Président demande aux rapporteurs de transmettre leurs rapports au Secrétaire à la fin de la séance.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

10. Motion de la COFIN pour une baisse du taux d'imposition communal

Le Président explique avoir eu quelques difficultés à déterminer si les trois textes déposés (point 10, 11 et 12 de l'ordre du jour) étaient des motions ou des postulats. Il a donc demandé l'avis du Préfet, qui a décidé que les points 10 et 11 étaient des postulats et le point 12 une motion.

Il rappelle ensuite la procédure en matière de postulat et de motion, à savoir :

- la lecture du texte ;
- une réponse éventuelle de la Municipalité ;
- le vote sur l'entrée en matière, qui doit être appuyé par un cinquième des Conseillers présents, soit 10 pour la séance de ce soir ;
- la discussion sur le texte ;
- le vote sur la prise en considération du texte et son renvoi à la Municipalité, à la majorité des Conseillers présents.

Mme J. Kobel Dubail demande sur quelles bases le Préfet a déterminé si les textes déposés étaient des postulats ou des motions.

Le Président répond que la motion est du ressort du Conseil communal alors que le postulat est du ressort de la Municipalité s'agissant de la décision finale.

Mme J. Kobel Dubail indique que l'arrêté d'imposition, concerné par son texte, est de la compétence du Conseil et ne comprend pas que le Préfet ait classé cela comme un postulat.

Elle lit son texte, lequel est annexé au présent procès-verbal.

M. J.-F. Thuillard, à titre personnel, est surpris que ce texte soit présenté ce soir plutôt que d'avoir été discuté dans une séance entre la Commission des finances et la Municipalité. Il ne comprend pas sur quelles bases de calcul s'appuie la demande de baisser le taux d'imposition à 73%.

La Municipalité s'est inquiétée dès le bouclage des comptes 2018 de la suite à donner s'agissant du taux d'imposition.

Dès l'année prochaine, le Canton va reprendre la facture de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile), ce qui représente 2.5 points d'impôt en moyenne cantonale. La convention établie entre les associations de communes (UCV et AdCV) et le Conseil d'Etat prévoit qu'en échange de la reprise de cette facture, qui représente pour Froideville environ CHF 230'000.00, les communes doivent baisser leur taux d'imposition de 1.5 points en 2020. Froideville aurait alors un taux de 74.5%.

Le maintien du taux à 76% signifie que la Municipalité devrait présenter au Conseil un préavis pour faire approuver l'augmentation de l'imposition globale des contribuables (impôts communal et cantonal).

Pour la Municipalité, la baisse du taux à 74.5% est voulue et des contacts ont déjà été pris avec BDO pour des analyses avec des taux à 74% et 72%.

Il trouve dommage de prendre en compte le texte déposé car le taux de 73% ne signifie pas grand-chose au vu des changements à venir.

Le Président demande qui appuie le texte.

Le texte est appuyé par plus de 10 Conseillers.

Le Président ouvre la discussion sur le texte.

Mme J. Kobel Dubail ne trouve pas que la proposition soit si étrange que cela au vu de la bonne santé financière de la Commune.

M. Ph. Heller ajoute que s'il y a une bascule d'impôts, la situation restera neutre et que la question d'une baisse du taux d'imposition, de l'ordre de trois points, reste donc d'actualité et raisonnable.

M. J.-F. Thuillard explique que la Municipalité essaie de travailler en toute transparence avec la Commission des finances et qu'il est encore trop tôt, au vu des éléments connus aujourd'hui et d'autres éléments encore inconnus, tels les effets de la RIE III, pour ouvrir un débat devant le Conseil.

M. P.-A. Barraz se réfère au préavis 05/2016, qui fixait le taux d'imposition à 76% pour l'entier de la législature avec la possibilité de le modifier si nécessaire, et propose que la Municipalité présente au Conseil un nouveau préavis pour l'arrêté d'imposition lors de la séance d'octobre, sans que le taux de 73% soit imposé.

M. J.-F. Thuillard confirme que la Municipalité va présenter un nouveau préavis concernant l'arrêté d'imposition lors de la séance d'octobre. Les derniers éléments en provenance de l'UCV sont arrivés aux alentours du 15 juin.

Le Président demande si la Commission des finances maintient son texte, ce qui est le cas. Il passe ensuite au vote.

Par 13 voix pour et plus de 20 voix contre, le Conseil refuse de renvoyer le texte à la Municipalité.

M. L. Gattlen a regardé le règlement du Conseil communal et confirme que la motion est plus contraignante que le postulat.

Le Secrétaire confirme que la compétence pour traiter l'arrêté d'imposition revient bien au Conseil communal et, qu'à son avis, le texte doit être traité comme une motion, ce qui ne change pas le résultat de la discussion et du vote.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

11. Postulat « Palissades pour containers, chemin du bas de la fin, parcelle 399 »

M. L. Gattlen lit son texte, lequel est annexé au présent procès-verbal.

M. J.-F. Thuillard explique que l'aménagement du territoire et la police des constructions étant de compétence municipale, le texte doit être traité comme un postulat et non comme une motion.

Le Président demande qui appuie le postulat.

Le postulat est appuyé par plus de 10 Conseillers.

M. Ph. Heller a fait un test en situation réelle, dans sa voiture de taille standard, et estime que la situation actuelle est dangereuse car il faut avoir les roues avant sur la chaussée pour avoir de la visibilité.

M. D. Freymond, en tant que riverain du Chemin des Communailles, remarque qu'à l'école juste en face, le parc à vélo est construit de manière similaire, avec les mêmes effets, ce qui n'avait pas amené de remarque lors de sa construction.

Le Président fait remarquer qu'il y a bien d'autres endroits dans le village où des constructions pourraient être modifiées car présentant les mêmes caractéristiques.

Le Président passe au vote.

Par 23 voix pour, 17 voix contre et 6 abstentions, le postulat est renvoyé à la Municipalité.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

12. Motion « Eoliennes »

M. C. von Rohr lit le texte de la motion, lequel est annexé au présent procès-verbal.

Le Président constate que la motion est signée par 35 Conseillers et que la discussion peut être ouverte.

M. J.-F. Thuillard explique que la Municipalité n'était pas au courant du prochain dépôt d'une demande de permis de construire, sachant qu'aucune information ne lui est parvenue depuis plus d'une année.

S'agissant de la procédure légale, un terrain actuellement en zone agricole doit voir son affectation modifiée pour permettre la pose d'une éolienne. Ce changement d'affectation nécessite de toute manière une décision du Conseil communal.

A titre personnel, **il** ne voit pas pourquoi la Municipalité devrait faire une opposition de principe alors qu'aucun dossier n'a encore été déposé.

M. A. Bouhedja répète que le but de cette motion n'est pas de décider si les éoliennes sont une bonne ou une mauvaise chose. Il faut qu'une étude soit menée pour déterminer si les engagements pris par la Municipalité en 2007, sur la base des données existant alors, sont toujours souhaités au vu des évolutions intervenues durant les douze dernières années. La décision finale doit pouvoir être prise par le Conseil communal sur la base d'éléments concrets et pas seulement des éléments amenés par les initiants ou les opposants.

A une très large majorité, la motion est renvoyée à la Municipalité.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

13. Propositions individuelles et divers

Le Président demande aux rapporteurs des différentes commissions de bien vouloir remettre les rapports signés au Secrétaire à la fin de la séance.

Mme M. Ecuyer souhaite adresser ses remerciements :

- à MM. Leiser et Girod car les meubles de la nouvelle voirie sont des meubles de récupération ;
- pour la Place de la Pacaudière qui est en train d'être refaite ;
- à M. Leiser et aux employés de la voirie pour les aménagements faits à chaque saison au giratoire et devant l'école.

L'assemblée applaudit ces différentes réalisations !

Mme N. Cachelin se souvient que les jeunes devenant majeurs étaient invités par la Municipalité et demande ce qu'il en est actuellement.

M. J.-F. Thuillard reconnaît que les jeunes ne sont plus invités pour la simple et bonne raison qu'ils ne venaient pas, malgré les différentes formules testées par la Commune.

M. A. Bouhedja revient sur les communications de la Municipalité et demande si la réalisation des réfections routières tout autour du village est un choix délibéré, notre village devenant une plateforme pour la circulation routière.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il préside la Commission des infrastructures au niveau cantonal et se rend donc bien compte de la situation. Pour un petit historique, les travaux entre Cugy et Bottens devaient commencer au mois de septembre, avant que le nouveau giratoire et les travaux entre Polliiez-Pittet et Villars-Tiercelin, Polliiez-Pittet et Dommartin et sur la Route des Paysans soient terminés. De plus, le premier projet prévoyait des travaux menés en une fois pour une durée de 45 mois et le deuxième projet pour une durée de 36 mois ! On en arrive finalement à un projet de deux fois 8 mois avec une réouverture hivernale.

Les travaux font passer la fréquentation de la route entre Froideville et Bottens de 800 à 8'000 véhicules par jour. Une dernière version encore en discussion prévoit la construction d'une route provisoire suivant à-peu-près le tracé de la conduite d'eau dans les champs de Pré Bugnon.

Quand les discussions seront terminées et que le Grand conseil aura voté les crédits, une séance d'information sera organisée pour les citoyens du village.

M. A. Bouhedja remarque que les travaux ont déjà un impact sur la Route du Chalet-à-Gobet, qui devient une rampe de lancement à travers le village.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

14. Nomination du Président du Conseil

Le Président remet la présidence au premier Vice-président, M. Dominique Glur.

Le premier Vice-président annonce que M. Olivier Martin maintient sa candidature. Il explique que le Président souhaite encore faire une année avant de laisser son poste. Le Bureau a pour idée de mettre en place une présidence tournante sur des périodes plus courtes que 30 ans ! Il n'y pas d'autres propositions.

M. Olivier Martin est élu tacitement et par acclamation. Il accepte sa nomination et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde.

15. Nomination du premier Vice-président

Le premier Vice-président remet la présidence au Président, M. Olivier Martin.

Le Président annonce que M. Dominique Glur maintient sa candidature. Il n'y pas d'autres propositions.

M. Dominique Glur est élu tacitement et par acclamation. Il accepte sa nomination.

16. Nomination du second Vice-président

Le Président annonce que M. Vincent Rey maintient sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Vincent Rey est élu tacitement et par acclamation. Il accepte sa nomination.

17. Nomination de deux scrutateurs

Mme Sabrina Dussez et M. Christian Clément restent candidats. Il n'y a pas d'autres propositions.

Nos deux scrutateurs sont élus tacitement et par acclamation.

18. Nomination de deux scrutateurs suppléants

Mme Martine Ecuyer et M. Charly Dind restent candidats. Il n'y a pas d'autres propositions.

Nos deux scrutateurs suppléants sont élus tacitement et par acclamation.

19. Assermentation d'un Conseiller municipal (M. Jean-Louis Meylan)

Le Président nous dit quelques mots sur M. Rolf Gerber, lesquels sont transcrits intégralement ci-après :

« Ce soir nous prenons congé officiellement de M. Rolf Gerber, Municipal des finances, poste qu'il a repris en toute connaissance de cause après 17 années passées comme responsable de la bourse communale.

Nous le remercions infiniment d'avoir mis ses compétences au service de la Commune. Nul doute qu'il mettra au courant son successeur avec minutie, comme il a toujours accompli ses tâches communales. »

L'assemblée applaudit M. Gerber !

Le Président appelle M. Jean-Louis Meylan devant l'assemblée et prie cette dernière de se lever.

Il procède à l'assermentation de M. Jean-Louis Meylan, lequel entrera formellement en fonction le 1^{er} juillet 2019, et lui souhaite du plaisir et de la satisfaction dans l'accomplissement de son nouveau mandat, aidé en cela par M. Le Syndic et les Municipaux.

L'assemblée applaudit M. Meylan !

M. J.-F. Thuillard explique qu'en raison de la nouvelle composition de la Municipalité, les dicastères ont changé. Il est procédé à la distribution du récapitulatif des dicastères dès le 1^{er} juillet 2019.

Le Président rappelle à chacun de passer s'inscrire pour la sortie ou d'indiquer qu'il ne vient pas.

Il demande si l'assemblée a encore des remarques ou des questions.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 23h20. **Il** invite l'assemblée à partager un verre en l'honneur de MM. Rolf Gerber et Jean-Louis Meylan.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

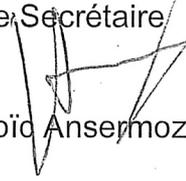
Le Président



Olivier Martin



Le Secrétaire



Loïc Ansermoz

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 4 juillet 2019

